



PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Eau Environnement

Arrêté préfectoral portant renouvellement de la nomination des membres de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R571-70 à R571-80 ;

Vu le décret n° 2000-127 du 16 février 2000 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mai 2002 portant constitution de la Commission Consultative de l'Environnement de Lille-Lesquin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2013 portant nomination des membres de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 12 juin 2015 de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral du 03 septembre 2018 modifié portant délégation de signature à Mme Violaine DEMARET, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu la nécessité de renouveler la composition des membres de la Commission Consultative de l'Environnement de Lille-Lesquin ;

Vu les consultations effectuées auprès des organismes et des associations membres de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin en vue de désigner leurs représentants au sein de ladite Commission ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord et de la Secrétaire générale de la préfecture du Nord.

ARRÊTE

Article 1- Les représentants des collèges siégeant à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin sont :

- Au titre du collège des représentants des professions aéronautiques
 - Monsieur Jean-Christophe MINOT, président directeur général de la Société de Gestion de l'Aéroport de la Région de Lille (SOGAREL), titulaire
Monsieur Yves COQUERELLE, suppléant ;
 - Madame Corinne HENNEVIN représentant la société AVIA PARTNER, titulaire
Monsieur Vincent STUBBE, suppléant ;
 - Madame DE LA TORRE CAPITAN, Chef d 'escale de la compagnie HPO-REGIONAL ;
 - Monsieur Denis PERROT, représentant la compagnie AIR FRANCE, titulaire
Madame Rachida GRINE suppléante ;
 - Monsieur le Président du club aérien de Lille Métropole ;
 - Monsieur Alexandre VANCOPENOLLE représentant le Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien (SNCTA), titulaire
Monsieur Yvan MARTIN DIT LATOUR, suppléant ;
 - Monsieur Gauthier STURTZER représentant l'union départementale des syndicats CGT, titulaire
Madame Nadège FRANCESCONI, suppléant ;
 - Monsieur Philippe HUYGHE, représentant l'union départementale des syndicats F.O., titulaire
Madame Françoise WELLECAM, suppléante
- Au titre du collège des représentants des collectivités locales
 - Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France ;
 - Monsieur Luc MONNET, Conseiller Départemental du Nord, titulaire, et Monsieur Dany WATTEBLED, Conseiller Départemental du Nord, son suppléant ;
 - Monsieur Alain DUTHOIT, Maire de Bourghelles, titulaire ;
Monsieur Franck SARRE 1er adjoint au Maire de Bourghelles, suppléant ;
 - Monsieur Michel DUFERMONT, Maire de Camphin en Pévèle, titulaire ;
Monsieur Olivier VERCRUYSSSE, 1er adjoint au Maire de Camphin en Pévèle, suppléant ;
 - 4 représentants du SIVOM du Grand Sud de Lille :
 - Bernard DEBREU (Maire de SECLIN – titulaire) / Frédéric BAILLOT (Maire de TEMPLEMARS – suppléant)
 - Béatrice MULLIER (Maire de FRETIN – titulaire) / Marion DUBOIS (élue de CYSOING – suppléante)
 - Henri LENFANT (Maire de NOYELLES-LES-SECLIN – titulaire) / Gérard MAYOR (Maire d'ALLENES-LES-MARAIS – suppléant)
 - Marie-Renée PELON (élue de BOUVINES – titulaire) / Jacques DUCROCQ (Maire de SAINGHIN-EN-MELANTOIS – suppléant)
- Au titre du collège des représentants des associations
 - Monsieur Serge PIENS représentant le comité du Quartier de Burgault à SECLIN, titulaire,
Monsieur Jean Louis MOLLET, suppléant ;
 - Monsieur le Président de l'association Urbanisme et Environnement à Faches-Thumesnil ;
 - Monsieur le Président de l'association "les amis de Bouvines" ;
 - Monsieur le Président de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) ;
 - Monsieur OLIVIER représentant l'Association Syndicale Libre des jardins de la Motte, titulaire
Monsieur MALENGER , suppléant;

- Monsieur Francis VANDENBERGHE représentant l'association "Nord Nature Environnement", titulaire,
Monsieur Vincent THOMY, suppléant;
- Madame Anita VILLERS représentant l'association "Environnement et développement Alternatif", titulaire
Monsieur Grégoire JACOB, suppléant;
- Monsieur Antoine PACINI, représentant l'association LORIVAL de Seclin ;

Article 2 – Des suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les titulaires de la Commission Consultative de l'Environnement.

En l'absence de suppléants nommément désignés ou en cas d'empêchement de ceux-ci, les membres titulaires peuvent se faire représenter par un autre membre du même collège auquel ils appartiennent en leur donnant un pouvoir.

Article 3- La durée du mandat des membres de la Commission Consultative de l'Environnement représentant les professions de l'aéronautique et les associations est de trois ans.

Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.
Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat.

Article 4 – La commission se réunit au moins une fois par an en séance plénière, sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour de chaque séance. Celui-ci est tenu de la réunir à la demande du tiers au moins de ses membres.

Article 5 - La commission peut entendre, sur invitation du président, toutes les personnes dont l'audition lui paraît utile.

Article 6 - Le secrétariat de la commission consultative de l'environnement est assuré par l'exploitant de l'aérodrome.

Article 7- Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Nord. IL fera l'objet d'un affichage pendant une période d'au moins un mois dans les mairies de AVELIN, BOURGHELLES, BOUVINES, CAMPHIN-EN-PEVELE, CYSOING, FRETIN, GONDECOURT, GRUSON, HOUPLIN-ANCOISNES, LESQUIN, NOYELLES-LES-SECLIN, PERONNE-EN-MELANTOIS, SAINGHIN-EN-MELANTOIS, SECLIN, TEMPLEMARS, VENDEVILLE.

Un certificat du maire de chaque commune attestant l'accomplissement de cette formalité sera adressé à la Préfecture.

Article 8 – Les arrêtés du 29/11/13 et du 12/06/15 sus-visés sont abrogés.

Article 9 – La Secrétaire générale de la préfecture du Nord et le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission.

Fait à Lille, le 16 SEP. 2019

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale


Violaine DEMARET

